

A12 - JARDINS DES NEIGES

Caractéristiques du Service	N°	Niveau de performance	Précisions	Remarques / Suggestions
Proposer une bonne qualité d'accueil des familles	1	Jardin des neiges : un espace d'accueil sécurisé et aménagé pour les enfants dès 3 ans à l'école de ski.	Définir des espaces protégés du flux de skieurs (clos de filets, barrières...) comportant : . pente et remontées mécaniques adaptées . matériel facilitant la découverte et l'apprentissage des tout-petits (tapis, petit matériel pédagogique : ballons, cerceaux, cônes...) .	
	2	Jardin des neiges ouvert et accessible pour les familles pendant toute la saison (neige de culture ou déplacé en altitude si nécessaire)	Assurer l'ouverture du jardin des neiges pendant toute la période d'ouverture de la station quel que soit le taux de fréquentation. Si les conditions d'enneigement sont insuffisantes, le jardin des neiges peut être déplacé en altitude sous certaines conditions : - sécurisation obligatoire du nouvel emplacement afin de maintenir les enfants à l'abri du flux des skieurs. - prise en charge de l'accompagnement des enfants dans les remontées mécaniques par le personnel de la structure (veiller aussi au transport du matériel des plus petits). - transfert des éléments de confort à destination des enfants et du matériel pédagogique afin d'assurer une continuité qualitative - des sanitaires adaptés et un point d'eau doivent être accessibles à proximité immédiate du jardin des neiges	
	3	Existence d'un lieu chauffé équipé de toilettes et d'un point d'eau et permettant aux enfants de goûter au chaud.	Mettre à disposition des toilettes et un local chauffé : existence d'un espace chauffé dans l'enceinte du jardin ou à proximité immédiate, équipé de toilettes de taille adaptée, et permettant aux enfants de se reposer, et/ou de prendre un goûter.	
	4	Surface du jardin des neiges en adéquation avec le nombre d'enfants accueillis et permettant la mise en place de plusieurs ateliers.	S'assurer que la surface et l'aménagement du jardin des neiges permettent aux enfants d'évoluer facilement d'atelier en atelier, avec possibilité de temps de pauses, sans que celles-ci soient imposées par de longues files d'attente aux remontées mécaniques : temps de rotation d'un enfant, enfant en action ou doit attendre , pertinence des ateliers proposés, type de progression proposée, modules pédagogiques disponibles, organisation des pauses et matériel mis à disposition pour ces pauses (sièges, fontaine à eau , verre ...).	
	5	Prise en charge des enfants par un adulte responsable pour utiliser les remontées mécaniques jusqu'au jardin (le cas échéant), ou à défaut, accès, inclus dans l'inscription, à ces remontées mécaniques pour les accompagnants non skieurs.	Mettre en place d'un système de prise en charge des enfants au cœur de la station pour accéder au jardin des neiges si l'implantation de celui-ci est excentré. A défaut, permettre à un adulte d'accompagner les enfants jusqu'au jardin des neiges sans devoir s'acquitter d'un titre de transport.	
	6	Durée des cours de ski adaptée aux différentes tranches d'âge.	Prendre en compte les rythmes des enfants en fonction de leur âge.	

	7	Présence en permanence d'un responsable de la coordination de la vie du jardin.	Garantir la présence d'une personne responsable en permanence sur le jardin, facilement identifiable par les parents. Elle est le référent pédagogique et fait preuve de vigilance face au respect des consignes de sécurité et des valeurs pédagogiques. Elle veille à ce que le jardin des neiges soit prêt à l'heure de démarrage des cours et le matériel pédagogique installé en amont.	
	8	Les moniteurs du jardin sont à même de communiquer avec les enfants qui sont fortement représentés à l'école de ski. (3 premières langues représentées).	Mettre à disposition du personnel compétent capable de communiquer avec les enfants étrangers. La maîtrise de la langue doit permettre non seulement l'usage de vocabulaire spécifique à la découverte de l'activité et du milieu, mais aussi et surtout l'usage de vocabulaire permettant de rassurer l'enfant et de répondre à des besoins simples, comme « as-tu froid ?, as-tu faim ?... ».	
	8.1	Possibilité de faire déjeuner les enfants à midi sur place ou à proximité	Encadrer les enfants sur le temps du déjeuner quelle que soit la formule proposée	
Définir une politique tarifaire des activités spécifiques pour les familles	9	Tarifs adaptés aux familles.	Offre tarifaire proposée aux familles et/ou tribus (par exemple en fonction du nombre ou des âges).	
	10	Acceptation des Chèques-Vacances.		
	11	Annoncer clairement cette politique et tarifs sur ses supports de communication : affichage, dépliants, Internet, réponses à des appels téléphoniques.	Les tarifs et services proposés sont décrits sur l'affichage extérieur, les dépliants et le site Internet de l'établissement (s'il en existe un) comme lors d'appels téléphoniques.	
Je m'engage après la labellisation: annoncer clairement les engagements de services du label	12	Affichage du logo Famille Plus et insertion dans les supports de communication	Affichage du logo Famille Plus visible de l'extérieur de l'établissement et insertion dans les supports de communication et site internet (s'il en existe un).	
	13	Promesse client du label insérée dans les supports de communication	Promesse client insérée dans les brochures et sur son site Internet (s'il en existe un)	
Animation locale du label	14	Participer à l'animation régulière du label.	Participer à l'animation régulière du label proposée par le référent en relations avec les prestataires labélisés (réunions, rencontres, visites, sensibilisation, formations...).	
		Etablissement		
		Contact		